

Au cours de la séance plénière qui s'est tenue le 12 avril 2012 à Neuilly-sur-Seine, sous la présidence de Maurice PINKUS, vice-président, la Commission a :

- adopté le compte rendu de la séance plénière du 13 mars 2012, ainsi que les avis et décisions correspondants.
- adopté le calendrier 2012-2013 des séances plénières et des réunions du Bureau
- entendu une communication relative aux relations avec l'AERES, notamment sur le plan international
- pris acte des décisions des conseils régionaux de Bretagne et de Rhône-Alpes de ne pas soutenir les projets de formations en apprentissage proposés respectivement par Agro Campus Ouest et Grenoble INP
- approuvé les propositions du Bureau, présentées par Corinne CABASSUD, relatives à la composition de missions hors suivi périodique.

Enfin, la Commission a donné des avis et pris une décision:

### **1/ Suivi périodique de l'Île-de-France – Académie de Paris (habilitation à compter de la rentrée 2012)**

#### **Université Paris-VII**

##### **- École d'ingénieurs Denis Diderot (EIDD)**

Avis favorable au renouvellement, pour 1 an à partir de la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre d' *Ingenieur diplômé de l'École d'ingénieurs Denis Diderot de l'Université Paris-VII*, dans les 3 spécialités – *Architecture de systèmes physiques – Informatique – Matériaux et nanotechnologies* - en formation initiale sous statut d'étudiant.

Par ailleurs, l'établissement sollicite l'habilitation de 2 nouvelles spécialités en *Génie biologique* et en *Génie de la santé*

(voir ... 4/ Demande de création de nouvelles spécialités)

(AVIS N° 2012/04-01)

### **2/ Suivi général des habilitations**

#### **École d'ingénieurs de Metz (ENIM)**

Avis favorable au renouvellement, pour 4 ans à partir de la rentrée 2012 (*mise en phase avec l'évaluation périodique*), de l'habilitation à délivrer le titre d' *Ingenieur diplômé de l'École nationale d'ingénieurs de Metz*, en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2012/04-02)

#### **École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique (ONIRIS)**

Avis favorable au renouvellement, pour 2 ans à partir de la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre d' *Ingenieur diplômé de l'École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique*, en formation initiale sous statut d'apprenti.

(AVIS N° 2012/04-03)

#### **Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble INP)**

Avis favorable au renouvellement, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre d' *Ingenieur diplômé de l'Institut polytechnique de Grenoble*, spécialité *Management technologique*, en formation continue.

La Commission rappelle que ce diplôme est préparé et délivré sous la seule responsabilité de l'Institut polytechnique de Grenoble.

(AVIS N° 2012/04-04, sera publié conjointement avec l'avis de mai 2012 concernant le même établissement)

### **3/ Développement de l'apprentissage**

#### **Université de technologie de Compiègne (UTC)**

Avis favorable, pour 2 ans à partir de la rentrée 2012, à l'extension à l'apprentissage de la préparation du titre d'*Ingénieur diplômé de l'Université de technologie de Compiègne, spécialité Informatique.*

(AVIS N° 2012/04-05)

### **4/ Demande de création de nouvelles spécialités**

#### **Université Paris-VII**

##### **- École d'ingénieurs Denis Diderot (EIDD)**

Avis défavorable, dans l'état actuel du dossier, à l'habilitation de 2 nouvelles spécialités en *Génie biologique* et en *Génie de la santé.*

(AVIS N° 2012/04-01)

### **5/Délivrance de titres d'Ingénieur de spécialisation**

#### **École des hautes études en santé publique (EHESP)**

Avis favorable au renouvellement, pour la rentrée 2012, de l'habilitation à délivrer le titre d'*Ingénieur spécialisé en génie sanitaire, diplômé de l'École des hautes études en santé publique,* en formation initiale sous statut d'étudiant.

(AVIS N° 2012/04-06)

#### **EURECOM**

Décision d'habilitation, pour 3 ans à partir de la rentrée 2012, à délivrer les titres suivants :

-*Ingénieur spécialisé en communication pour les systèmes de transport intelligents, diplômé d'EURECOM,* en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

-*Ingénieur spécialisé en sécurité pour les systèmes informatiques et les communications, diplômé d'EURECOM,* en formation initiale sous statut d'étudiant et en formation continue.

(Décision N° 2012/04-07)

André MORA